

---

## Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace. Le cahier E

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1978>

DOI : 10.4000/alsace.1978

ISSN : 2260-2941

**Éditeur**

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 octobre 2013

Pagination : 549-550

ISSN : 0181-0448

**Référence électronique**

« Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace. Le cahier E », *Revue d'Alsace* [En ligne], 139 | 2013, mis en ligne le 01 octobre 2013, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1978> ; DOI : 10.4000/alsace.1978

---

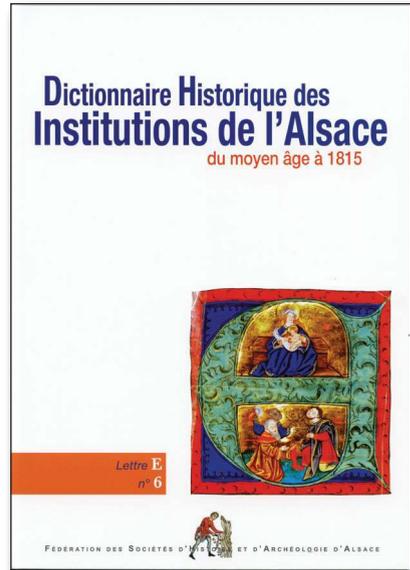
# Publications de la Fédération

## Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace Le cahier E

Le fascicule E du Dictionnaire historique des Institutions de l'Alsace (DHIA) est paru à la fin du printemps 2013. Les historiens réunis par l'Institut d'Histoire de l'Alsace de l'Université de Strasbourg et par la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Alsace, editrice de l'ouvrage, poursuivent ainsi l'œuvre lancée il y a maintenant cinq années.

Le fascicule E comprend 142 notices sur 125 pages grand format, allant de *Eau/Wasser* à *Ex voto*, en passant, entre autres, par *École/Volkschule*, *Écriture-Scrituralisation/Verschriftlichung*, *Eigenkirche*, *Empire/Reich*, *Villes d'Empire/Reichstädte* et *Freie Reichstädte*, enseignement des filles, *Erleben*, *États d'Empire/Landstände*, etc. Le lecteur trouvera de quoi s'informer et, assez souvent, des traductions ou des équivalents allemands et français. Le DHIA, dictionnaire des institutions de la région, ne pouvait être pour la période considérée (Moyen Âge à 1815) que franco-allemand, et de ce point de vue aussi constitue un apport à la recherche française.

Les sources utilisées par les chercheurs réunis pour cette entreprise sont de plus en plus des sources mises en ligne. L'entreprise a donc bénéficié de la révolution informatique qui a transformé les conditions et méthodes de travail des historiens au cours de la décennie passée. Il est vrai que nombre de sources numérisées figurent dans des ouvrages ou dictionnaires de référence imprimés au XIX<sup>e</sup> siècle, voire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce travail de publication scientifique, de mise au net et, de plus en plus nécessaire, de traduction, doit se poursuivre. En attendant de nouvelles évolutions qui



permettront de mettre en ligne les sources massives d'archives proprement dites, numérisées et référencées par des moteurs de recherche réservés aujourd'hui aux usages stratégiques privés ou publics, mais dont un certain nombre d'exemples nous donnent une idée. Voilà pour les sources. Restera le travail de choix, d'analyse et de commentaire, et souvent de résumé, exhumant et présentant au public contemporain le déroulement et les règles de la vie collective du passé, présentés par des historiens généralistes et spécialisés et des historiens du droit. Cela restera sans doute encore l'essentiel du travail, avec celui du lecteur, bien sûr.

La Commission  
du Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace